

St-Affrique. Antenne-relais : deux recours déposés au tribunal

Téléphonie Mobile

Vendredi 10 octobre, l'Union départementale de consommateurs et d'usagers de l'Aveyron CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), basée à Onet-le-Château, a déposé au nom des membres du collectif des riverains de la future antenne relais Orange deux recours devant le tribunal administratif de Toulouse : un référé suspensif des travaux en cours et une requête en annulation du permis de construire.

« On s'appuie notamment sur le jugement rendu par le Tribunal de grande instance de Nanterre (Hauts-de-Seine) le 18 septembre dernier », explique Pierre Audibert, porte-parole du collectif



L'antenne-relais Orange, sur le toit de l'immeuble du 23, place de la Liberté, est dissimulée dans une fausse cheminée.

Photo DDM

des riverains opposés à l'installation de l'antenne-relais. « Il a condamné Bouygues Télécom à démonter une antenne-relais de téléphonie mobile à Tassin-La-Demi-Lune dans le Rhône au nom du principe de précaution, « pour risque potentiel sur la santé », a déclaré l'avocat des plaignants. On met également en avant que le PLU (Plan local d'urbanisme) n'autorise pas expressément ce type d'installation et qu'un des copropriétaires du 23 place de la Liberté dit ne pas avoir été informé par l'opérateur des risques potentiels et que par conséquent il ne souhaite plus ce projet. Rappelons qu'il faut un accord unanime des copropriétaires pour obtenir un permis de construire. » [Nu: [Dossier](#)]

Pierre Audibert qui invite toutes les personnes intéressées par le sujet à le contacter par mail à l'adresse inform12@orange.fr demande que ce relais soit installé sur une des collines autour de Saint-Affrique et qu'une distance de 300 m avec toutes habitations soit respectée : « Les normes françaises d'émissions d'ondes sont fixées à 61 volts par mètre pour les antennes UMTS alors que de nombreuses études indiquent que le seuil compatible avec la santé publique est de 0,6 volt par mètre. Des études jugées suffisamment fiables pour que plusieurs députés de tous bords déposent en 2007 une proposition de loi visant à réduire le seuil d'exposition du public aux champs électromagnétiques. »

En attendant l'issue des recours engagés, les travaux du relais Orange se poursuivent en centre-ville. Après avoir installé l'antenne-relais puis la cheminée destinée à dissimuler ce relais, il reste à installer en sous-sol les armoires électriques destinées à alimenter le dispositif. La mise en service est prévue d'ici la fin du mois.

Une 2e antenne- relais aux Cazes

Sur un terrain communal situé rue Jean-Boudou aux Cazes, l'opérateur de téléphonie Orange a déposé une demande de permis de construire pour installer une 2e antenne-relais.



L'essentiel : [BioInitiative explications 0,6 V/m : cliquer -](#)